

2412

22 أوت 2013

إلى السادة

رئيس مؤسسة البحث والتعليم العالي الفلاحي

✓ المندوبين البصوريين للتنمية الفلاحية

المدير العام للدراسات والتنمية الفلاحية

المدير العام للمصالح البيطرية

المدير العام لحماية ومراقبة جودة المنتجات الفلاحية

المديرة العامة للإنتاج الفلاحي

269

جدول الأوراق الموجهة

الملاحظات	عدد الأوراق	بيان محتوى الأوراق
<p>للتفضل بترشيح من تروته مناسبا. ( الرجاء القيام باجراءات التسجيل على العنوان الالكتروني) <a href="http://www.matra-south.nl">www.matra-south.nl</a></p>	01	<p><u>التعاون مع الجانب الهولندي:</u> - تجدون طي هذا نسخة من مراسلة بتاريخ 06 أوت 2013 صادرة عن سفارة هولندا بتونس والمتعلقة بتنظيم دورة تكوينية حول "سلامة الأغذية" وذلك في إطار برنامج "Matra-Sud". مع العلم وأن هذه الدورة يتم تنفيذها على مرحلتين: - <u>المرحلة الأولى، من 12 إلى 22 جانفي 2014.</u></p> <p><u>الجملة:</u></p>

اتصلت بالأوراق المبيّنة أعلاه

..... في .....

مدير التعاون الدولي

  
حافظ حليمة



## AMBASSADE DU ROYAUME DES PAYS-BAS

No.TUN/PA/cy/48/2013

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République Tunisienne et a l'honneur de Lui faire parvenir dans le cadre du programme Matra-Sud quelques informations sur le programme de formation en matière de « la sûreté alimentaire », dont la première partie sera organisée aux Pays-Bas du 12 au 22 janvier 2014.

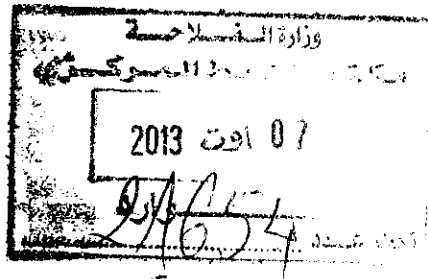
La formation s'adresse aux décideurs et fonctionnaires auprès des ministères de tutelle et des administrations locales responsables du développement et de la décentralisation.

Les candidats sont invités à remplir le formulaire d'inscription sur le site web du programme Matra Sud : <http://www.matra-south.nl>

La date limite de l'inscription par internet des candidatures est fixée au 31 octobre 2013.

L'Ambassade saurait gré au Ministère de bien vouloir transmettre ces informations aux instances tunisiennes compétentes.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas saisit cette occasion pour réitérer au Ministère des Affaires Etrangères les assurances de sa haute considération.



Tunis, le 6 août 2013.

Ministère des Affaires Etrangères  
de la République Tunisienne  
à  
TUNIS

Cc : Ministère de l'Agriculture

## **Présentation**

Le contenu de cette formation a été préparé par le Centre pour l'Innovation du Développement (CDI) de l'Université de Wageningen et Centre de recherche (WUR) pour le programme de formation Matra Sud pour la coopération européenne, géré par Agentschap à La Haye.

Ce programme est basé sur l'approche intégrée de l'UE sur la sûreté alimentaire, et ses conséquences pour les différentes parties prenantes au sein des nouveaux Etats membres, des candidats et candidats potentiels au statut d'Etat membre et des pays voisins.

Les grandes lignes de ce programme ont été développées avec le soutien de nos partenaires ces huit dernières années et en lien avec les formations ADEPT/MTEC précédentes sur la sûreté alimentaire et la formation annuelle proposée par le CDI sur la « gouvernance de la sûreté alimentaire » financée chaque année par la NUFFIC :

- Ministère néerlandais de l'agriculture, de la nature et de la qualité de l'alimentation (LNV)/ Ministère néerlandais de l'économie, de l'agriculture et de l'innovation (EL&I) pour les formations ADEPT et MTEC les années précédentes
- Autorité néerlandaise de sûreté alimentaire et protection des consommateurs (NVWA)
- RIKILT

## **Contexte**

La sûreté alimentaire représente une composante fondamentale de la politique de l'UE concernant la protection des consommateurs et de leur santé, l'agriculture et le commerce.

L'approche intégrée de l'UE a pour objectif d'assurer au sein de l'Union un niveau élevé de sûreté alimentaire, de santé animale, de bien-être pour les animaux et de santé végétale par l'intermédiaire de mesures cohérentes, du producteur au consommateur et d'un suivi adéquat, tout en s'assurant du bon fonctionnement du marché intérieur. Cette approche nécessite le développement d'actions législatives et autres afin de :

1. S'assurer du bon fonctionnement des systèmes de contrôle et évaluer le respect des normes UE de sûreté alimentaire et de qualité, de la santé et du bien-être des animaux, de l'alimentation animale, des secteurs de santé végétale au sein de l'UE et des pays tiers dans le cadre de leurs exportations vers l'UE ;
2. Gérer les relations internationales avec les pays tiers et les organisations internationales en matière de sûreté alimentaire, santé, bien-être, alimentation animale et santé végétale ;
3. Gérer les relations avec l'Autorité européenne de sûreté des aliments (EFSA) et assurer une gestion scientifique des risques.

Eléments importants du cadre législatif de l'UE traitant des questions liées à la sûreté alimentaire et aux aspects en la matière :

- Législation sur les aliments, comprenant règles générales d'hygiène et de contrôle, étiquetage des produits, additifs, emballage et aliments génétiquement modifiés ;
- Législation vétérinaire, comprenant santé animale, bien-être animal, identification et enregistrement des animaux, systèmes de contrôle du marché intérieur, systèmes de contrôle aux frontières et exigences de santé publique pour les organisations traitant des produits d'origine animale ;
- Législation phytosanitaire, comprenant la santé végétale (organismes nocifs, pesticides, etc.), les semences et matériel de multiplication et hygiène végétale ;
- Législation sur l'alimentation animale, comprenant sûreté des aliments et additifs pour animaux, présence de contaminants dans l'alimentation animale, étiquetage, contrôle et inspections.

La sûreté est un élément fondamental dans le processus d'élargissement sur lequel l'UE a clairement fait montre de rigueur en déclarant qu'elle refuse toute situation qui pourrait mener à des normes de sûreté alimentaire moins élevées ou à des risques pour les consommateurs. Le respect des législations mentionnées précédemment par les nouveaux et futurs Etats membres de l'Union est donc essentiel.

Il est également important que les pays voisins de l'Union Européenne aient un système de sûreté alimentaire compatible avec les normes de l'UE, puisque les chaînes agroalimentaires sont de plus en plus intégrées au-delà des frontières nationales. Les craintes sanitaires liées aux aliments peuvent

affecter l'ensemble des consommateurs et miner la confiance qu'accordent les citoyens européens au secteur de l'agriculture et aux industries agro-alimentaires, ou encore aux autorités responsables de la mise en place et du contrôle des normes de sûreté et qualité alimentaires. Le marché commun européen ne peut fonctionner correctement qu'à l'aide d'un système de sûreté alimentaire entièrement harmonisé et aux normes cohérentes et élevées. Les consommateurs de tous les Etats membres doivent impérativement avoir confiance en les produits qu'ils consomment. Pour ce, les différents textes législatif qui régissent la sûreté alimentaire ont une grande portée et le respect de ces lois est un processus exigeant, non seulement pour transposer la réglementation et les directives de l'UE sur la sûreté alimentaire dans les législations nationales, mais aussi en ce qui concerne leur mise en œuvre et leur application.

Une mise en œuvre et une application efficace dans le cadre de la sûreté alimentaire nécessite :

- La compréhension de l'histoire, des objectifs et des conséquences pratiques des lois de l'UE sur la sûreté alimentaire ;
- Le renforcement et la réforme des accords institutionnels, des structures et des procédures administratives;
- La redéfinition des responsabilités organisationnelle et du personnel ;
- Des changements dans le comportement du personnel et le développement de nouvelles compétences et approches.

La stratégie de sûreté alimentaire a pour objectifs principaux d'améliorer la sûreté des importations et d'adapter les contrôles de l'UE afin qu'ils prennent en compte le changement des conditions des échanges des dix dernières années. Elle vise à disposer du meilleur niveau de protection possible face aux différentes menaces pour la santé humaine et animale que peuvent représenter certaines importations. L'UE n'entend pas imposer un nouveau système rigide de contrôle aux frontières ou entraîner des charges inutiles pour les importateurs de l'UE ou ses partenaires commerciaux. Au contraire, les contrôles se concentreront sur les importations à hauts risques, et la communication avec les partenaires commerciaux sera renforcée pour donner des alertes anticipées et plus précises à l'égard des produits à risques en provenance de pays hors UE. Parallèlement, les efforts seront renouvelés pour aider les pays tiers à lutter contre les menaces à la sûreté

alimentaire et à la santé animale à la source, ce qui devrait améliorer la sûreté des produits finaux à destination de l'Europe.

### **Objectifs de la formation**

Les objectifs généraux de la formation MTEC sur la sûreté alimentaire sont les suivants :

1. Faciliter la coopération bilatérale entre les organisations de sûreté alimentaire néerlandaises et celle des pays représentés par les participants à cette formation.
2. Renforcer les connaissances et compétences des participants dans les pays sélectionnés afin qu'ils puissent devenir « acteurs du changement » et contribuer au développement de leur système de sûreté alimentaire national, leur permettant ainsi de renforcer leurs relations avec l'Union européenne.
3. Créer des réseaux :
  - a. en organisant cette formation aux Pays-Bas en coordination avec les acteurs des réseaux de la sûreté alimentaire néerlandaise, pour permettre aux participants de créer des contacts avec les experts néerlandais dans le domaine.
  - b. faciliter la mise en place d'une coopération est – est (parmi les participants à la formation)

Concrètement, cette formation sur la sûreté alimentaire est conçue pour que les participants soient, au terme de cette formation, capables de :

#### Contexte institutionnel

- A. Expliquer les principes, les objectifs et les éléments clés du cadre législatif de l'UE sur la sûreté alimentaire et le rôle de l'UE et d'autres organisations internationales dans ce domaine (ex. Codex, OMS, EFSA, OIE, FAO, OAV) ;
- B. Exposer les responsabilités institutionnelles principales des institutions européennes et nationales responsables de la planification et du fonctionnement des systèmes de sûreté alimentaire à l'échelle nationale (rôle du MANCP) ;
- C. Expliquer l'importance d'une approche de chaîne intégrée, laquelle est essentielle pour renforcer la sûreté alimentaire et l'importance de la transparence dans la chaîne agroalimentaire ;

- D. Résumer les caractéristiques principales du système de sûreté alimentaire néerlandais et le rôle des principales parties prenantes ;
- E. Expliquer le partage des responsabilités à l'action liées à la sûreté alimentaire entre les parties prenantes publiques et privées, pour gérer de façon efficace et efficiente les contrôles de sûreté alimentaire, dans le respect des exigences de l'UE en matière de sûreté alimentaire ;

Analyse des risques (évaluation des risques, gestion des risques, communication des risques)

- F. Expliquer les principes du système d'inspection basé sur les risques aux Pays-Bas ;
- Expliquer l'impact des dangers physiques, chimiques et biologiques sur la sûreté alimentaire ;
  - Souligner les différences entre inspection et audit et entre audits internes et externes ;
  - Enumérer les problèmes et solutions possibles liés à l'exportation et l'importation de denrées alimentaires et d'alimentation animale ;
  - Expliquer le rôle du RASFF et du TRACES ;
- G. Enumérer les principales tendances et évolutions dans la recherche et le développement sur la détection, l'inspection, les méthodes de certification, le suivi de la sûreté alimentaire et les évaluations des risques sanitaires ;
- H. Résumer les caractéristiques principales de systèmes de communication efficaces liés à la sûreté alimentaire, en se concentrant sur le rôle du gouvernement.

Gestion du processus

- I. Expliquer les grands principes de gestion et approches qui mènent à un changement organisationnel et/ou à un changement institutionnel réussis ;
- J. Analyser le système de sûreté alimentaire dans leur pays d'origine et identifier les contraintes internes et les contraintes liées aux échanges commerciaux avec l'UE ;
- K. Discuter de l'importance d'une culture d'organisation et de société, du comportement des personnels, des structures institutionnelles pour assurer des services efficaces de sûreté alimentaire et une approche intègre ;

- L. Analyser et planifier les processus de changement au sein de leur propre contexte professionnel dans le but de renforcer les systèmes de sûreté alimentaire. Communiquer les changements et innovations proposés de façon efficace aux différentes parties prenantes.

### **Contenu de la formation**

Afin d'atteindre les objectifs mentionnés précédemment et de permettre suffisamment de flexibilité pour répondre aux besoins et intérêts individuels des participants, la formation de deux semaines est divisée en plusieurs modules. Chaque module présente une combinaison de théorie, de pratique et de visites sur le terrain sous forme de présentations, d'excursions, de discussions, de travail de groupe et de projets individuels ainsi que de visites de plusieurs instituts qui permettront aux participants d'adapter le programme à leurs besoins et domaine d'intérêts, dans le contexte des objectifs globaux. Les participants viseront à réaliser un plan d'action concernant un problème sérieux dans le système de sûreté alimentaire de leurs pays respectifs. Ils intégreront à ce plan les nouvelles compétences, perspectives et approches acquises durant la formation.

La formation de deux semaines sera organisée en deux sessions. La première session de 10 jours aura lieu aux Pays-Bas, offrant ainsi aux participants le temps nécessaire pour se familiariser avec les principales parties prenantes dans les systèmes néerlandais de sûreté alimentaire, leurs rôles, tâches, méthodes de fonctionnement et leurs défis. La seconde session de 3 jours aura lieu au Caire, avec comme objectifs principaux de se pencher sur les plans d'actions développés pendant la première session, de se familiariser avec le système de sûreté alimentaire en Egypte et d'identifier ses défis.

### **Module III : Rôles et coopération dans les secteurs publics et privés dans le domaine de la sûreté alimentaire**

Les participants sont informés sur la structure institutionnelle et les questions liées à la politique actuelle au Pays-Bas et dans l'UE lors de visites au ministre de l'économie, au DG Agro et à l'Autorité néerlandaise de sûreté alimentaire et protection des consommateurs (NVWA).

### **Module IV : Recherche et développement en sûreté alimentaire**

La recherche et le développement sur les techniques de détection et d'inspection, le suivi de la sûreté alimentaire, les évaluations des risques pour la santé, la traçabilité, etc. représentent une partie de prime importance du système de sûreté alimentaire européen. Lors de visites aux laboratoires néerlandais chargés de la sûreté alimentaire, à l'Institut pour la sûreté alimentaire (RIKILT), aux services de santé animale (GD) et d'autres institutions, les participants se familiarisent aux techniques et développements de pointe.

### **Module V : Préparation au changement**

Pendant les deux semaines de formation, les participants préparent un plan d'action en petits groupes (4 à 6 personnes) autour d'un thème actuel en rapport à la sûreté alimentaire – approche de la chaîne [d'approvisionnement], réforme institutionnelle, analyse des risques, recherche et développement, transparence et communication. Le travail en sous-groupes est facilité et soutenu par le CDI (Le Centre pour l'Innovation du Développement) et les personnes-ressources de la WUR. Les projets des sous-groupes permettent aux participants de mettre en application les nouvelles compétences et perspectives acquises lors des modules précédents et ainsi de consolider le processus d'apprentissage.

Le dernier jour de la formation, les sous-groupes présentent leur plan d'action qui fera l'objet d'une discussion lors de la séance plénière. Ce module aborde également les questions d'intégrité et les mesures de la lutte

contre la corruption comme éléments principaux dans le développement des systèmes de sûreté alimentaire.

## **Organisation**

Université de Wageningen et Centre de Recherche, Centre pour l'Innovation du Développement.

Site internet : [www.cdi.wur.nl](http://www.cdi.wur.nl)

Le Centre pour l'Innovation du Développement est chargé de l'organisation générale et de la coordination de la formation Matra Sud sur la sûreté alimentaire. Mme Monika SOPOV est la responsable du projet. Pendant la préparation et la mise en place de la formation, elle sera secondée par son collègue M. Camiel Aalberts (CVs en Annexe C). L'équipe du projet cumule une grande expérience internationale dans le domaine des activités de renforcement des capacités pour les organisations publiques, dans le domaine de la sûreté alimentaire, du développement de l'industrie alimentaire, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des structures institutionnelles portant sur les systèmes sanitaires et phytosanitaires, d'évaluation des besoins, et de la planification et gestion du changement. Les deux membres du CDI possèdent une grande expérience dans les pays Arabes et ont développé, mis en œuvre, suivi et évalué les formations MTEC/ADEPT précédentes. Mme Sopov a participé à l'organisation et la mise en œuvre des formations sur la sûreté alimentaire ADEPT (2004 et 2005) et MTEC (2006, 2007, 2010) et la formation sur la santé animale MTEC (2008, 2009). M. Aalberts a participé à la mise en œuvre de la formation MTEC 2007 et 2010 et a coordonné une formation similaire pour NUFFIC de 2005 à 2012.

Afin d'affiner cette formation, le CDI travaille en étroite coopération avec :

- La NVWA, en développant davantage le programme dans son ensemble tout en soulignant la contribution de la NVWA en analyse de risques (évaluation, gestion, communication).
- Les experts du RIKILT et de la WUR en développant davantage le module recherche et développement du programme de formation, des programmes de recherche comprenant les risques nouveaux et l'évaluation des risques.
- Plusieurs autres parties prenantes travaillant dans le domaine de la sûreté alimentaire aux Pays-Bas afin d'apporter une vision globale

du système de sûreté alimentaire néerlandais (suivi privé, sociétés d'audit, Service de santé animale GD, Association de commerce de détail néerlandaise, Food Centrum au ministère de la santé publique, les Associations de producteurs Productschap, les Organisations de consommateurs comme Milieudefensie et Consumenten Bond.

#### Dates et lieu de la formation

1<sup>ère</sup> session du programme : aux Pays Bas, en janvier 2014

2<sup>ème</sup> session du programme : au Caire, en Egypte en 2014 (provisoire)

Un certain nombre d'excursions seront organisées, notamment au :

- Ministère néerlandais de l'économie, de l'agriculture et de l'innovation (EL&I)
- Autorité néerlandaise de sûreté alimentaire et protection des consommateurs (NVWA)
- Service de santé animale de Deventer
- RIKILT

#### Frais / logement

Le gouvernement néerlandais accordera des bourses qui couvriront les coûts suivants : déplacement international, hébergement et repas, visa et assurance, frais d'inscription, matériel de formation et les excursions prévues dans le programme.

#### Conditions d'admission

Les participants doivent être des représentants de gouvernement ou travailler pour des agences semi-publiques en Egypte, en Jordanie, au Libye, au Maroc ou en Tunisie. Les participants sont des professionnels dans le domaine du développement de la sûreté alimentaire, ou dans le secteur de prestation de services (ex. inspection, suivi, communication, mise en œuvre) lesquels sont essentiels au bon fonctionnement et développement des systèmes de sûreté alimentaire.

#### Méthode de formation

Les méthodes de travail didactiques interactives n'étant pas adaptées à un groupe de 25 personnes, la majorité du temps le groupe sera divisé en petits groupes de 4-6 participants. Les projets seront également réalisés en petits groupes de travail de 4-6 participants ou individuellement. Le début et la fin du programme, ainsi que certaines présentations et excursions (sociales) auront lieu en séances plénières.

### Candidatures

Le formulaire de candidature doit être téléchargé sur le site internet : <http://www.matra-south.nl/en/mstp/downloads/>

Sélectionnez le formulaire de candidature correspondant à la formation souhaitée, puis sélectionnez votre pays, vous pourrez ensuite télécharger le document.

Le dossier de candidature doit parvenir avant le 31 octobre 2013.

Seuls les dossiers complets seront examinés. Le nombre total de candidatures est limité à 25. Le processus d'admission est compétitif.

**Les candidats sélectionnés pour suivre le programme de formation sont tenus d'y assister. En cas d'absence ou d'annulations (trop) tardives (i.e. trois semaines avant le début du programme), les organisateurs de la formation se réservent le droit de facturer tous les coûts engendrés à l'employeur du candidat.**

Pour obtenir des renseignements sur le dépôt de candidature et l'organisation du programme de formation Matra Sud sur la sûreté alimentaire, contactez :

Wageningen UR, Centre pour l'Innovation du Développement  
P.O. Box 88  
6700 AB Wageningen, Pays-Bas  
Contact : Monika SOPOV  
Téléphone : +31 317 481406  
Email : monika.sopov@wur.nl

Pour obtenir des renseignements sur les autres programmes conçus dans le cadre du programme Matra Sud, contactez :

Agence NL  
Contact : Michiel ZIMMER  
Site internet : <http://www.matra-south.nl>  
Email : [ism@agentschapnl.nl](mailto:ism@agentschapnl.nl)